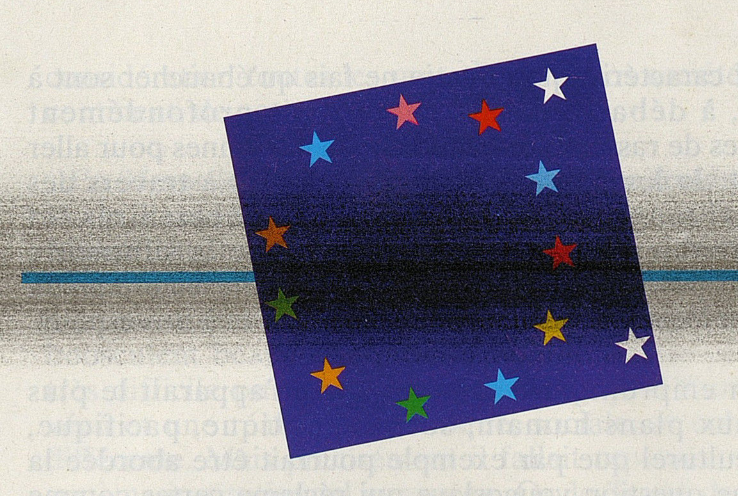


J'AURAIS AIMÉ VOTER OUI

Par Jack Ralite, maire d'Aubervilliers, ancien ministre

Comme chaque citoyenne et citoyen d'Aubervilliers, je suis appelé le 20 septembre prochain à donner par OUI ou par NON mon avis sur le Traité de Maastricht.

Le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992 par les Chefs d'Etat des 12 pays de la Communauté Economique Européenne est le 3ème grand document de la construction européenne après le Traité de Rome de 1957 et l'Acte Unique de 1986. C'est un texte de 256 pages comportant 200 articles nouveaux ou modificatifs du Traité de Rome, 17 protocoles et 33 déclarations.

Je n'ai pas une sympathie profonde pour la procédure du référendum parce qu'elle simplifie à l'extrême les questions qui demandent une réponse circonstanciée que déforment aussi bien le OUI que le NON.

De surcroît dans un Monde comme le nôtre en pleine mutation, où il y a plusieurs futurs possibles qui impliquent un engagement personnel de chaque instant, être contraint de condenser sa pensée, ses espoirs, ses craintes en trois lettres O U I ou N O N, c'est faire un peu comme du "surf" sur la situation alors que je trouverais préférable de tenter de franchir la barre des situations.

Mais puisque référendum il y a, et que j'ai l'intention de participer au scrutin du 20 septembre, ce qui est plus démocratique que le seul recours au vote des parlementaires, j'ai lu attentivement ce copieux Traité que ses auteurs ont décidé de faire ratifier sans modification avant Noël.

« Le mouvement du Monde est habité par une double démarche, celle de l'universel et celle du singulier. »

Comme il me semble civique et éthique pour le Maire d'une cité, je souhaite vous faire part des conclusions auxquelles j'ai abouties pour le vote du 20 septembre.

Je le ferai en examinant quatre grandes questions.
Premièrement : pourquoi je suis pour l'Europe.
Deuxièmement : quelle Europe doit-on construire ?
Troisièmement : le Traité de Maastricht va-t-il dans ce sens ?
Quatrièmement : mon vote et sa signification.

POURQUOI JE SUIS POUR L'EUROPE

Je suis pour l'Internationale donc pour l'Europe parce qu'à notre époque le mouvement du Monde est habité -c'est une mutation considérable- par une double démarche, celle de l'universel et celle du singulier.

Notre terre franchit une nouvelle étape de son histoire, marquée par ce que j'appelle une intercommunication des multiples, impliquant que les interventions des États, des nations, des peuples soient solidaires et non rivales.

C'est vrai d'ailleurs à tous les échelons de la vie sociale.
Si nous considérons Aubervilliers, comment cette cité et sa population peuvent aller de l'avant sans coopération avec nos voisins, Saint-Denis, Pantin, Paris et bien au-delà. Toute misanthropie communale est vouée à l'échec. Il y a de nouveaux commencements à penser et à assumer. C'est du courage citoyen d'autant que ce n'est pas facile car notre humanité est ainsi faite qu'elle aborde son présent-avenir en utilisant souvent des voies cérébrales d'hier. Les grands actes des hommes et des peuples sont toujours longs à penser.

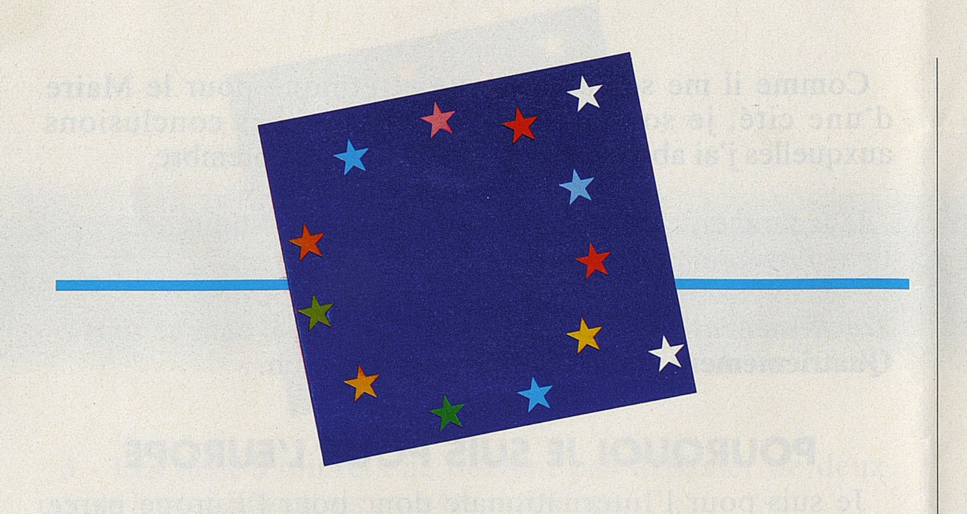
Il y a alors deux façons d'agir, soit l'isolement, soit l'ouverture et il faut choisir. Et choisir l'ouverture, c'est faire une percée. Je suis de ceux qui pensent que s'amorce comme l'émergence d'une citoyenneté transnationale qui ne nie pas le national, mais l'enrichit de rapports nouveaux avec l'extérieur.
Ainsi l'Europe ne peut plus s'aborder à l'ancienne avec le nationalisme qui devient vite une dérive tirant vers l'arrière, vers le passé et pouvant déboucher sur des plaies comme l'intégrisme ou le racisme.
Un nouvel internationalisme apparaît dans la nation, encore que la Révolution Française, et plus près de nous la Commune de Paris, aient été audacieuses de ce point de vue.

DE QUELLE EUROPE AVONS-NOUS BESOIN ?

Avec ce saut de pensée, cette nouvelle intelligence de la réalité, de quelle Europe avons-nous besoin ?

Sans audace folle, il me semble possible d'esquisser des éléments de réponse, des pistes de réflexion susceptibles d'assembler une grande diversité de citoyennes et citoyens.

La première caractéristique que devrait avoir l'Europe serait de concerner le continent européen tout entier d'Ouest en Est. Il serait grave, irresponsable, disons le mot immoral, d'abandonner les peuples de l'Est, sauf à leur souhaiter des régressions dangereuses y compris pour nous. Et sur ce point, il faut être clair et s'engager. A la fin de la dernière guerre les Etats Unis d'Amérique ont consacré à l'Europe de l'Ouest 75 milliards de dollars courants pour le Plan Marshall. Aujourd'hui ces mêmes Etats Unis octroient à la Russie 5 milliards. La Hongrie n'a reçu que 2 milliards, la Pologne 1 milliard, la Tchécoslovaquie 900 millions. On passe littéralement du rideau de fer au mur d'argent. Il faut inverser cette tendance en respectant ces peuples. La coexistence pacifique ne peut, ni ne doit se transformer en coopération inégalitaire, l'Est étant regardé comme un nouveau Tiers-monde.
La seconde caractéristique c'est que l'Europe ne peut piétiner les Nations, conçues comme expressions de la souveraineté populaire, elle-même fondement de l'unification sociale et politique.



UN CADEAU DE PENSEE DU SUD

La troisième caractéristique est que l'Europe devrait promouvoir un type nouveau de développement de la société humaine ignorant l'argent roi ou l'Etat omnipotent et c'est valable dans les rapports Sud-Nord. Vous noterez l'inversion des deux points cardinaux. Ça n'est pas une coquetterie, c'est une option. Le Sud doit être écouté, entendu. C'est l'écrivain uruguayen Eduardo Galéano qui récemment en France même nous disait : "**les rêves et les cauchemars sont faits des mêmes matériaux, mais un seul rêve serait permis : le cauchemar d'un développement qui méprise la vie et adore les choses**". Ainsi le Sud se demande si ce rêve mérite ses vies.

C'est un cadeau de pensée du Sud de portée historique quand on sait qu'entre ses populations et nous la différence confine presque au gouffre et que pour l'essentiel tous les peuples du Sud sont en état d'urgence. L'Europe a des devoirs vis-à-vis du Sud qui tiennent à l'histoire comme à l'actualité, au colonialisme et à la dette, oppressant et encerclant toutes les vies du Sud. Des formes supérieures de coopération et d'entraide doivent être initiées qui permettent aux peuples de ce Sud comme à tous les peuples, de vivre mieux chez eux..

La quatrième caractéristique concerne la correction de l'actuel déficit démocratique de cette Europe qui ignore superbement les parlements nationaux dont on connait pourtant les limites et ne tient guère plus compte du Parlement Européen qui bien qu'élu au suffrage universel est sans vrai pouvoir face à la Commission de Bruxelles.

UNE EUROPE DU DROIT ET DES DROITS SOCIAUX

Une cinquième caractéristique de l'Europe serait encore à prendre en compte : bâtir une Europe avec et pour les peuples, c'est-à-dire une Europe du droit et des droits sociaux. Par exemple la clause de la législation sociale la plus avancée devrait être prise en référence, les pays étant en-deça devant selon un calendrier à définir progressivement, y tendre.

La sixième caractéristique, c'est que cette Europe recherche des critères de rapprochement des économies qui ne soient pas seulement financiers. De passage en Avignon cet été j'ai entendu le Prix Nobel Octavio Paz dire : "**le marché est un mécanisme efficace soit, mais comme tous les mécanismes il n'a ni conscience, ni miséricorde... le thème de l'économie de marché entretient une étroite collaboration avec celui de la détérioration du milieu ambiant. La pollution n'infeste pas seulement l'air, les fleuves et les forêts, mais les âmes. Une société possédée par la frénésie de produire toujours plus, pour consommer plus encore, tend à convertir les idées, les sentiments, l'art, l'amour, l'amitié, et les personnes elles-mêmes en objets de consommation. Tout se résoud en choses qui s'achètent, s'utilisent et se jetent à la poubelle. Jamais aucune société n'avait produit autant de déchets que la nôtre. Déchets matériaux et moraux**".

« Bâtir une Europe avec et pour les peuples »

La septième caractéristique serait que cette Europe fasse prévaloir une organisation pacifique entre les Nations dans l'esprit de la conférence d'Helsinki.

Ces sept caractéristiques que je ne fais qu'ébaucher sont à réfléchir, à débattre, mais je les crois profondément susceptibles de rassembler beaucoup de personnes pour aller de l'avant. Je les crois constructives, certes à travers des processus longs et difficiles, mais nécessaires et incontournables. Elles constituent comme la silhouette d'une Europe-Confédération qui me semble être dans la perspective l'issue historique à nos désarrois et à nos espoirs.

C'est en empruntant ce chemin qui m'apparait le plus valable aux plans humain, social, politique, pacifique, éthique, culturel que par exemple pourrait être abordée la dramatique question yougoslave qui réclame certes comme par le passé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais aussi comme le présent nous l'indique, le droit des minorités.

MAASTRICHT INFIRME L'ESSENTIEL DE CES ASPIRATIONS

A la lecture de l'abondant texte de Maastricht on ne peut pas dire que les espérances dont je viens à grands traits de parler y trouvent une vraie réponse. Certes, il y a des points de détail qui peuvent aller dans le sens de telle ou telle aspiration. Mais l'essentiel les infirme, les contredit, soyons net, les combat.

Dans le cadre de ce courrier je ne puis bien sûr pas tout examiner mais à travers quelques questions je me suis fait une opinion que je vous transmets.

Le Traité de Maastricht ne s'attaque pas au grave déficit démocratique qui a profondément marqué jusqu'ici la construction européenne. Le Parlement actuellement n'a qu'un pouvoir consultatif, alors que la Commission de Bruxelles composée exclusivement de fonctionnaires nommés par les Gouvernements, y règne sans partage. A l'occasion de l'élaboration de plusieurs directives européennes, que j'ai suivies en détail, j'ai pu le constater.

Or, dans le Traité de Maastricht, ce déficit qui fait que quantité de problèmes intéressant les populations sont traités de plus en plus loin d'elles, ce déficit s'enracine car s'il modifie les pouvoirs du Parlement Européen et de la Commission de Bruxelles, il ne le fait qu'aux marges, et les décisions continuent d'être prises loin des citoyens dans l'inacceptable secret des délibérations des Conseils des Ministres Européens avec une aggravation : avant, il fallait l'unanimité, sauf dans quelques cas pour une décision ; maintenant il ne faudra que la majorité dans un nombre croissant de domaines. Rien au niveau du droit d'intervention, au niveau des lieux d'initiatives n'est défini pour les peuples, les citoyens. En fait l'Europe demeure, selon l'expression de Claude Cheysson, ancien ministre des affaires étrangères et ancien Président de la Commission de Bruxelles : "une boite noire et lointaine aux conséquences pourtant incalculables pour la vie quotidienne".

C'est capital pour chacune et chacun d'entre nous et François Mitterrand avait bien raison... en 1982 de déclarer : "**les Européens resteront indifférents à leur Europe tant que celle-ci restera étrangère à leur vie quotidienne de citoyens ou ne s'y intéressera que sous l'aspect de contraintes et d'obligations édictées par un pouvoir lointain presque abstrait**".

Maastricht ne répond pas à cette critique. Mais je crois que nous aurions tort de rester indifférents. Au contraire, nous devons intervenir et dire qu'en dix ans il était possible de faire la correction qui aurait dû entre autre créer un lien entre les Parlements nationaux et le Parlement européen.

LES PEUPLES HORS JEU

Bref le Traité de Maastricht en mettant hors jeu les peuples fragilise la construction européenne.

Les négociateurs de Maastricht n'ont cherché dans le Traité qu'à approfondir la Communauté Européenne telle que le Traité de Rome l'avait conçue. Ils n'ont pas pris en

considération toutes les mutations de nos sociétés, de notre continent, de notre planète.

En 35 ans le Monde a changé, la "**guerre froide**" n'est plus là, le Pacte de Varsovie n'existe plus, et le Traité de Maastricht se contente de bégayer le Traité de Rome. C'est une immense faiblesse de ce Traité qui ressort d'autant qu'il y a une véritable "**salle d'attente**" de la Communauté où se bousculent beaucoup de pays. Sans doute le problème est très difficile puisque la totalité des pays d'Europe ont un vécu et une réalité économique, sociale, et culturelle très différente. Mais précisément il fallait repenser, redéfinir le système institutionnel européen. Or, le Traité de Maastricht a occulté ce débat essentiel. On dirait qu'au moment où enfin l'Europe peut épouser les dimensions géographiques que l'histoire lui a données, les Chefs d'Etat de la petite Europe décident d'ossifier ce qu'ils avaient construit pendant la "**guerre froide**" et de créer une véritable douane d'accès derrière laquelle risquent de s'épanouir des frustrations nationales avec les conséquences graves que l'histoire a toujours montré qu'elles avaient. Mais qui dit élargissement ne dit pas seulement construire à trente-cinq pays l'Europe, mais dit aussi relations avec le Sud. Or, si un article du Traité parle du mauvais traitement aux animaux, ce que je trouve parfaitement respectable, aucun n'évoque la mort des enfants en Afrique, cette Afrique dont la situation s'est dégradée en dix ans au point que les intérêts qu'elle verse à l'Occident pour sa dette dépassent annuellement les prêts ou les fonds que nous consacrons à ces pays.

LE GEL DES TERRES ALORS QUE LE SUD A FAIM

Maastricht ne prend aucune mesure pour corriger cela et l'expression la plus concrète de cette démission c'est que la réforme prévue dans le Traité à la Politique Agricole Commune va payer ce qui est appellé le "**gel des terres**" (lisez la mise en friche) de 15 % des meilleures terres agricoles d'Europe, notamment en France alors que le Sud connait la famine.

Parlant d'élargissement, parlons de la Paix. Là aussi Maastricht n'est pas sans inquiéter ceux qui pensent, et j'en suis, qu'enfin le Monde peut vivre en paix. On sait qu'en 1954 l'Assemblée Nationale Française avait rejeté la Communauté Européenne de Défense. Et bien les rédacteurs du Traité de Maastricht me font penser qu'ils restent hantés par cette défaite. Il ébauche un processus de décisions en matière de défense et réactive l'Union de l'Europe Occidentale qui joue désormais un rôle essentiel et devient l'instrument privilégié de la constitution d'une défense européenne qui devra se développer "**en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique**" et "**agira en conformité avec les positions adoptées dans l'alliance atlantique**".

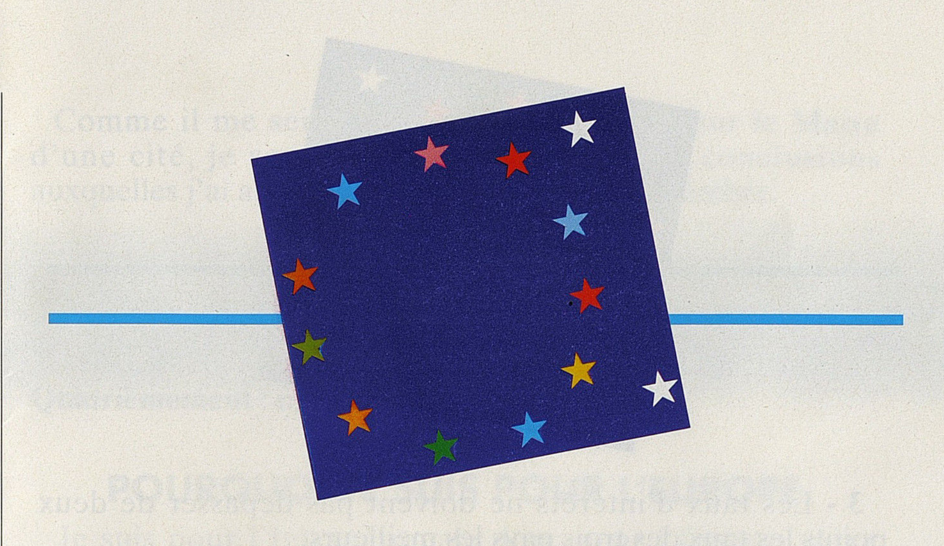
LE PARADOXE FRANCAIS

Je rappelle qu'en 1966 à l'initiative du Général De Gaulle, la France s'était retirée de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique pour recouvrer la plénitude de sa souveraineté. Ce faisant elle avait été le seul pays du Traité de Rome à défier les Etats-Unis. Or, au moment où le Monde change, ne serait-ce que par la suppression du rideau de fer dont pendant des dizaines d'années on nous a dit qu'il justifiait l'OTAN, au moment où toutes les coopérations pacifiques sont possibles, dans un Monde certes difficile, mais moins noir qu'hier, l'Union de l'Europe Occidentale devant choisir entre son indépendance, et les Etats-Unis, a opté en faveur de ces derniers plaçant la France dans cette situation paradoxale de réintégrer le volet militaire de l'Alliance atlantique qu'elle avait quittée en 1966.

« L'Europe de Maastricht : une boite noire et lointaine aux conséquences pourtant incalculables pour la vie quotidienne. »

LE 104.C ET SON ANALYSE

Voyons maintenant la partie économique et sociale. Je pourrais considérer plusieurs articles de ce point de vue mais



je n'en retiendrai qu'un, en tout cas pour un examen approfondi. Il s'agit de l'article 104.C dont la première ligne dit "**les Etats membres évitent les déficits publics excessifs**". Qui ne pourrait abonder dans ce sens ? Personne n'est pour les déficits publics excessifs. Mais la question est : quels critères vont servir pour définir les déficits excessifs ? Comment sera traitée leur résorbtion et avec quel argent ?

Le mieux est de s'abandonner, si j'ose dire, à la lecture d'extraits des différents points de cet article qui en comporte 14 :

Point 2 : "la Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les Etats membres en vue de déceler les erreurs manifestes. Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée. "

Point 3 : "Si un Etat membre ne satisfait pas aux exigences...la Commission élabore un rapport...La Commission peut également élaborer un rapport si...elle estime qu'il y a un risque de déficit excessif dans un Etat membre."

Point 5 : "...La Commission...adresse un avis au Conseil. "

Point 6 : "Le Conseil statuant à la majorité qualifiée...décide...s'il y a ou non un déficit excessif."

Point 7 : "...Le Conseil ...adresse des recommandations à l'Etat membre concerné afin que celui-ci mette un terme à cette situation dans un délai donné..."

Point 8 : "Lorsque le Conseil constate qu'aucune action suivie d'effets n'a été prise...dans le délai prescrit il peut rendre publiques ses recommandations."

Point 9 : "si un Etat membre persiste à ne pas donner suite aux recommandations du Conseil, celui-ci peut décider de mettre l'Etat membre concerné en demeure de prendre...des mesures..."

Point 11 : "Aussi longtemps qu'un Etat membre ne se conforme pas à une décision prise...le Conseil peut décider d'appliquer ou...d'intensifier une ou plusieurs des mesures suivantes..."

A cet endroit l'article 104. C limite la liberté d'émettre des obligations et des titres pour l'Etat concerné, invite la Banque Européenne à revoir sa politique de prêts à l'égard de cet Etat, exige que cet Etat fasse un dépôt ne portant pas intérêt auprès de la Communauté, impose enfin des amendes.

Point 13 : "Lorsque le Conseil prend ces décisions...(il) statue...à une majorité des deux tiers des voix de ses membres...les voix du représentant de l'Etat membre concerné étant exclues."

C'est un article tyrannique, normatif et attentatoire à la souveraineté et aux différences des Etats.

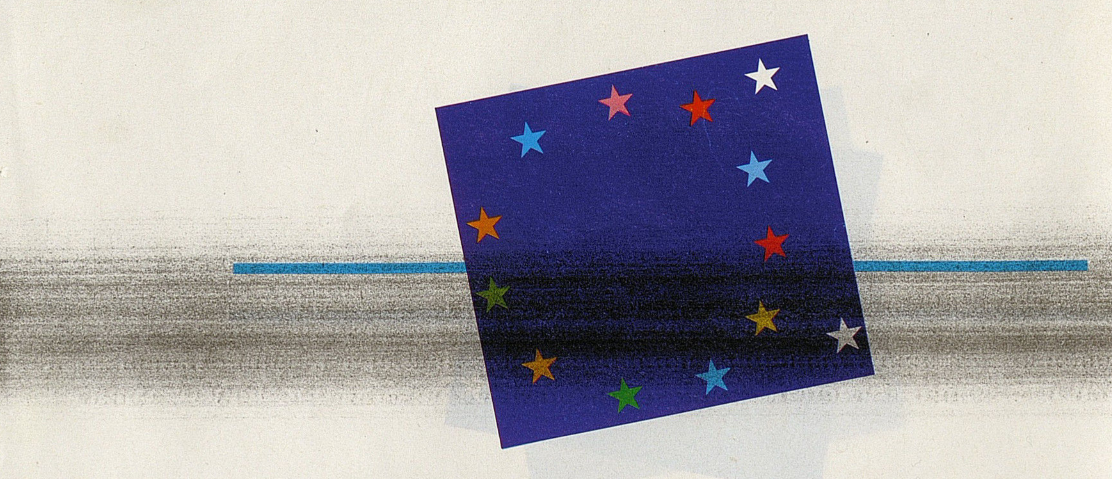
DES CRITERES A CRAN D'ARRET

Mais c'est encore pis quand on examine les critères permettant à la Commission d'apprécier l'excessivité des déficits publics d'un Etat.

Il y en a 3 principaux :

1 - le déficit budgétaire : la dette publique ne doit pas être supérieure à 60 % du produit intérieur brut.

2 - Le taux d'inflation ne peut être supérieur de 1,5 % à la moyenne du taux d'inflation des trois pays de la Communauté les meilleurs en la matière.



3 - Les taux d'intérêts ne doivent pas dépasser de deux points les taux des trois pays les meilleurs.

Si l'on ajoute que la Communauté chasse les aides publiques, fait s'évanouir à travers la monnaie unique les marges de manoeuvre des Etats, et dans le cadre du rapprochement des fiscalités leur liberté fiscale, on s'aperçoit qu'un Etat n'a plus qu'une seule variable sur laquelle intervenir, c'est le coût salarial.

Mathématiquement ou normativement, déficit public, taux d'intérêts, valeur de la monnaie, fiscalité, aides publiques, sont fixés et bloqués par la "**boite noire**" de Bruxelles, et seul le traitement des femmes et des hommes reste à la discrétion des Etats et du patronat.

C'est ce qui me heurte le plus dans le Traité de Maastricht qui se distancie de ce principe démocratique dont il faudra bien un jour qu'il devienne l'objet et le moteur des sociétés : l'homme et la femme doivent être au centre de tout.

Encore une précision : les déficits publics excessifs touchés par l'Article 104.C concernent les budgets des Etats, des collectivités territoriales et des organismes sociaux comme la Sécurité Sociale. En fait le Traité de Maastricht consacre politiquement les critères mercantiles.

Il est intéressant de savoir où en sont actuellement les pays de la Communauté par rapport à ces critères. Je ne considérerai que le problème de la dette qui ne doit pas excéder 60 % du PIB. La Belgique atteint 131,5 %, l'Irlande 119,8, l'Italie 103,8, la Grèce 85,2, les Pays-Bas 79,8, le Portugal 63,8, etc. La France pour le moment n'est pas touchable puisqu'elle en est à 47,1 %.

Mais elle est touchable par voie de conséquence. En effet, non seulement les pays que je viens d'énumérer devront s'aligner (une bonne référence est ce qui se passe aujourd'hui en ex-RDA), mais ils auront besoin d'une aide et cette aide vient des contributions nationales que pour ma part je trouverai légitimes si elles servaient les hommes et pas les marchandises et leur rentabilité.

Actuellement la contribution française est de 84,25 milliards (1992) ce qui équivaut à la moitié de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et représente le quatrième poste budgétaire de l'Etat. Elle augmentera très sensiblement.

Ajoutons qu'à Lisbonne en juin, la réunion des douze chefs d'Etat de la Communauté, devait discuter pour ces pays en difficultés d'un fonds structurel, le "**paquet Delors 2**", et qu'il n'en a pas été question.

« Un NON qui ouvre de nouveaux possibles. »

LE TRAITEMENT DU CONGE DE MATERNITE

Et tout cela est calmement mais rigoureusement organisé alors que l'Europe, certes opulente par rapport à tant de régions du monde, connait 53 millions de pauvres touchant -à travers le chômage qui figure au premier rang des causes d'appauvrissement et qui se développe (la communauté a 13 millions de chômeurs actuellement dont plus de la moitié de longue durée)- principalement les jeunes mais aussi les femmes.

L'expérience d'une directive européenne concernant les femmes est significative : la Commission a décidé que le congé de maternité devait être au minimum de 14 semaines. Les femmes d'Irlande et du Portugal qui avaient moins y ont gagné, c'est vrai, mais la directive ne dit pas que dans les autres pays qui avaient plus (les femmes françaises ont 16 semaines, les femmes italiennes 18), les Etats ont "**obligation**" de conserver ces conquêtes sociales. La directive dit qu'ils en ont "**la faculté**". Et quand le gouvernement italien a demandé que le mot "**obligation**" soit utilisé, il n'a pas été suivi par les autres. Or, nous l'avons vu le statut social de la femme et de l'homme sont les seuls variables que la Communauté par-delà un minimum a laissé libre. Avec la libre concurrence qui va intervenir le premier janvier 1993, avec les garanties politiques que lui donne Maastricht, qui nous prouve que la "**faculté**" de conserver un mieux ne se transformera pas en une "**faculté**" de diminuer ce mieux ?

Ainsi, alors que tout appelait à un travail refondateur de l'Europe, le Traité de Maastricht s'accroche au fondement du Traité de Rome et de l'Acte Unique. Il affirme encore plus le rôle central de l'argent. C'est un document rédigé finalement dans l'idéologie du métal doré. Un document qui s'affirme encore plus libéral, encore plus dominé par les critères financiers qui ne font place ni à la lutte pour le développement ni au combat contre le chômage. C'est la fabrication économique et politique d'une Europe obsédée et dominée par l'argent.

JE SUIS POUR UN NON REFONDATEUR, UN NON CONSTRUCTIF

Je ne suis pas manichéen et je le répète, -tout le début de mon développement y visait-, j'aurais aimé voter OUI. Mais après cette analyse que chacune et chacun peut vérifier dans le texte même du Traité, ma volonté de justice sociale et l'éthique me conduisent à voter NON. Car le nouvel horizon que les temps qui viennent appellent, le Traité de Maastricht l'ignore, le déforme, le caricature et je crains les difficultés, les tensions, les crises, les décisions qu'un tel montage économico-financiaro-politique risque de produire.

Le NON que je vais mettre dans l'urne le 20 septembre n'est donc pas un NON frileux, un NON de repliement sur soi-même, un NON de rejet des autres, comme celui de Le Pen, un NON sans perspective, c'est un NON refondateur, un NON constructif, un NON internationaliste pour une Europe forte et active, dotée de compétences et d'institutions clairement définies ni lointaines, ni technocratiques, respectueuses des peuples et de leur souveraineté.

La population d'Aubervilliers comme à tant d'autres moments de son histoire peut émettre dans cette perspective un NON constructif.

En ces temps où la banlieue est devenue une mode pour certains, où elle est appelée ghetto, marge urbaine, périphérie en crise d'un centre qui serait florissant, notre banlieue d'Aubervilliers devrait affirmer qu'elle est au coeur certes de la tourmente sociale, au coeur de la crise de la société française où se lit le chômage, les exclusions et parfois les désespérances, mais qu'elle est aussi au coeur du renouveau nécessaire de cette société, qu'elle en contient les germes de solidarité, d'exigence et de dynamique sociale. Le NON à Maastricht d'Aubervilliers, ville symbolique de banlieue, serait, sera, comme un nouveau défi politique, social et culturel lancé par elle.

Quel symbole qu'une "**terre trop souvent ignorée**" de banlieue, une "**île insolite**" au sein de la société globale se mette, à travers son NON à Maastricht, à produire du sens, un sens pour sa ville, pour son pays, pour l'Europe, pour le Monde.

L'Europe a changé du tout au tout et on nous propose de faire la même.

En votant NON Aubervilliers agira pour renégocier la nouvelle Europe de ses aspirations dont les acteurs dépasseront les partisans du NON.

En votant NON Aubervilliers procèdera à l'ouverture de nouveaux possibles et comme le furet de l'histoire qu'aiment tant les enfants, il n'a d'autre ambition que de passer par ici, que de repasser par là, que de passer partout et d'être à hauteur de civilisation humaine.

Aubervilliers, le 10 septembre 1992

